Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6ème et 7ème étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Education - Formation »

Rapport de recommandations
Exercice 2016

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016
Rapport de recommandations
Ce rapport contient 11 pages

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI, société ivoirienne membre de la Coopérative de droit suisse KPMG Internationale

SA d'expertise comptable, audit et commissariat aux comptes
Inscrit à l'OECCA-CI sous le N°95 0025 2 25-L

Capital 350 000 000 FCFA
R.C. N°CI-ABJ-05-B 2966
C.C. N° 9502365N

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6ème et 7ème étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

Secrétariat Technique du Contrat de Désendettement et de Développement (ST-C2D)

Complexe Hôtelier Ivoire Palm Club
Bâtiment 7 - bureaux n°3
Boulevard Latrille, Abidjan,
Code postal : 01 BP 1533 Abidjan 01 C2D

A l'attention de Madame la Coordonnatrice

Madame,

En exécution de la mission d'audit des projets du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), nous vous présentons ci-après, notre rapport relatif au projet « Éducation et formation », pour la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016. Nous avons procédé à une revue des procédures et du système de contrôle interne de la Cellule de suivi du Projet « Éducation et formation ».

Au terme de notre revue, nous avons relevé des axes d'amélioration que nous portons à votre connaissance à travers le présent rapport. Ces axes d'amélioration portent principalement sur la gestion administrative et comptable. Nous avons également effectué un suivi de la recommandation de l'audit précédent.

Espérant que nos recommandations apportent une contribution au processus d'amélioration continue du système de contrôle interne du projet, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir sur le contenu de ce rapport

Abidjan, le 8 septembre 2017

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI

Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Directeur associé

Marcel Kopoin
Associé

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI, société nationale membre de la Coopérative de droit suisse KPMG International
SA d'expertise comptable audit et commissariat aux comptes inscrit à l'OECCA-CI sous le N°95.0025.2.25.L
Capital 250 000 000 FCFA R.C. N°CI-ABJ-05-B-3985 C.C. N° 250238N

Sommaire

Pages

1 Objectif et environnement de contrôle du projet 4
2 Suivi des points de recommandations de l'exercice N-1..... 5
3 Axes d'amélioration identifiés lors du présent audit..... 7

1 Contexte et objectif de la mission

L'UCP est responsable de l'établissement et du maintien d'un système de contrôle interne efficace pour la mise en œuvre du projet. La mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne vise à assurer aux dirigeants de l'UCP et au bailleur de fonds que :

- La gestion fiduciaire est adéquatement suivie et documentée au niveau de la comptabilité ;
- Le système de contrôle interne de l'UCP, est fiable et conforme aux dispositions des accords de financement ;
- Les actifs sont sauvegardés contre les pertes provenant d'utilisations ou de cessions non autorisées ;
- Les transactions sont exécutées conformément à l'autorisation de la direction et enregistrées correctement de façon à permettre la préparation des états financiers conformément aux principes comptables en vigueur.

Notre revue du contrôle interne avait essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit. Ne provenant pas d'une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les faiblesses de l'organisation actuelle. A l'issue de notre revue, nous avons identifié un certain nombre d'axes d'améliorations pour lesquels des mesures correctrices appropriées devront être adoptées par les dirigeants l'UCP.

2 Suivi des points de recommandations de l'exercice N-1

Faiblesses identifiées	Actions entreprises par le projet	Conclusion
Lors de nos travaux nous avions constaté que des frais de mission du personnel MEN n'étaient pas supportés par des justificatifs adéquats. Le montant total mis en cause était de 6,592 millions de francs CFA. Toutefois nous avions obtenu l'Avis de Non Objection de l'AFD pour la régularisation de la dépense. Nous recommandions à l'UCP d'intégrer dans son manuel de procédure, le mode de justificatif des frais de mission dans les zones reculées.	Aucun cas similaire n'a été constaté cette année et de plus le nouveau manuel du C2D intègre et traite la question.	Point résolu
Lors de nos travaux, nous avions constaté que les états de réconciliations bancaires du MEMEASFP ne faisaient pas l'objet de double signature, car signés uniquement par le Responsable Administratif et Financier.	Aucun cas similaire n'a été constaté cette année.	Point résolu
Lors de nos travaux, nous avions relevé que les avances versées à l'ONG MESAD étaient supérieurs aux montants indiqués au contrat pour 5 781 770 francs CFA.	Aucun cas similaire n'a été constaté cette année.	Point résolu. Ce montant a été déduit de la seconde tranche.
Nous avions constaté que les délais de traitement des paiements tels que décrits dans l'article 26 et suivants, n'étaient pas respectés au profit des ministères suivants : MENET et MESRS.	Aucune évolution	Point à reconduire <u>UCP EF</u> : nous prenons acte UCP EF : nous prenons acte de cette observation. Toutes fois, l'UCP EF indique que les délais de traitement des paiements tels que décrits à l'article 26 du décret ne tiennent pas compte du fait que pour le traitement de ces factures, il faut l'intervention de plusieurs autres acteurs tel que identifiés dans le dit décret. ce sont : les bénéficiaires, le bureau de contrôle et même faire une demande de non objection avant règlement

Faiblesses identifiées	Actions entreprises par le projet	Conclusion
Nous avions constaté lors de l'audit précédent que certains achats étaient justifiés par des pièces incomplètes ou non signées. Nous avions notamment relevé les cas suivants : • Des achats de petits matériels et outillage réalisés à la librairie de France et pour lesquels nous avions relevé l'absence de facture pro-forma dans le dossier de sélection au sein du MENET ; • L'absence de signature sur le rapport d'atelier de démarrage des activités de l'Ecole Supérieure d'Industrie menées conjointement avec le MESRS.	Aucun cas similaire n'a été constaté cette année.	Point résolu
Nos travaux d'inventaire avaient permis de faire les constats suivants : • Non-conformité entre les biens livrés et les commandes reçues sur les quantités, les caractéristiques du bien (taille, dimension, etc.) ; • Des biens livrés non mis en service pour les raisons suivantes : biens non adaptés aux besoins des utilisateurs ou inexploitables.	Aucun cas similaire n'a été constaté cette année.	Point résolu

3 Axes d'amélioration identifiés au cours du présent audit

A la suite de nos travaux, nous avons identifié les axes d'amélioration suivants :

3.1 Gestion administrative et financières

a) Couverture assurance maladie	RISQUE ELEVE
Observation	Impact potentiel
Lors de nos travaux, nous avons constaté que le projet n'a pas contracté de police d'assurance maladie au bénéfice du personnel depuis le 14 mai 2016. Le projet encoure un risque juridique car la couverture assurance maladie est prévue au contrat de travail des salariés.	Non-respect des obligations contractuelles
Recommandation	Réponse du management
Nous recommandons à l'UCP de contracter dans les meilleurs délais un contrat d'assurance au bénéfice de ses salariés afin de respecter les dispositions contractuelles.	L'UCP EF prend acte tout en confirmant qu'un contrat d'assurance maladie a été signé sur l'exercice 2017

b) Gestion des avances versées aux ONG	RISQUE MOYEN
Observation	Impact potentiel
Lors de nos travaux, nous avons relevé que les avances versées aux ONG ne sont pas justifiés de façon régulière. A titre d'exemple, les avances faites aux différentes ONG au 31 décembre 2016 n'ont pas été justifiées en comptabilité à la date de notre intervention.	Sous-évaluation des dépenses de la période.
Recommandation	Réponse du management
Nous recommandons à l'UCP de mettre en place un système de collecte périodique des rapports financiers.	L'UCP EF prend acte de cette observation toutes fois les rapports financiers des ONG nous parviennent tardivement et leur prise en compte en comptabilité est faite après analyse et validation de ceux-ci. Au moment de l'intervention de l'auditeur, certaines ONG n'avaient pas encore fait parvenir les rapports. D'autres les avaient soumis mais les rapports étaient en cours de validation. La prise en charge de ces activités se fera dans l'exercice 2017 ; Toutefois, le principe de prudence est respecté et les conventions étant pluriannuelles, les apurements des comptes seront effectués au fur et à mesure, de sorte à ce qu'en fin de

c) Gestion des avances versées aux ONG	RISQUE MOYEN
Recommandation	Réponse du management
	convention, les montants justifiés soient intégralement passés en charges ou en immobilisations selon leurs affectations respectives.

d) Archivage des supports justificatifs	RISQUE MOYEN
Observation	Impact potentiel
Certains achats notamment ceux réalisés par les ONG dont les justificatifs sont joints dans les rapports financiers ne sont pas correctement archivées. En effet, certaines ONG ne disposent pas d'un système d'archivage optimal permettant de retrouver facilement les pièces justificatives des dépenses effectuées.	Difficulté dans le suivi des dépenses réalisées par les ONG
Recommandation	Réponse du management
Nous recommandons à l'UCP de s'assurer que les ONG procèdent à un système d'archivage optimal et harmonisé de leurs dépenses.	L'UCP EF prend acte des observations de l'auditeur. Toutefois, il convient de signaler que le modèle de rapport actuellement utilisé permet de retracer les dépenses. Ces rapports contiennent des éléments de comptabilité simplifiés permettant à l'UCP EF d'effectuer les contrôles requis sur les pièces justificatives. Le canevas utilisé est adapté au type de conventions et généralement admis sur les projets. D'autre part, les ONG fonctionnent selon leur propre manuel de procédures. Dans ces conditions, il serait difficile de parvenir à l'harmonisation du reporting.

3.2 Passation des marchés

a) *Les paiements effectués au client ne sont pas conformes aux modalités de paiements inscrits dans le contrat*	RISQUE MOYEN
Observation	Impact potentiel
L'entreprise GOFORDING TECHNOLOGIE a été attributaire des lots 1 et 2 du marché relatif à la 'FOURNITURE DE MOBILIERS DE BUREAU, MOBILIERS DE SALLES SPECIALISEES ET DE TABLE-BANCS DANS LES 40 COLLEGES DE PROXIMITE EN 6 LOTS'. Dans le cadre de l'exécution du lot 2, l'entreprise a livré 160 table-bancs à chacune des localités suivantes **Youndouo**, **Bouko**, **Ondefidouo**, et **Kotouba** et les table-bancs ont été régulièrement réceptionnés le 13 Février 2017. Après cette livraison partielle, l'entreprise GOFORDING TECHNOLOGIE a présenté une facture de 30 208 000 FCFA qui a été réglée à hauteur de 19 635 200 FCFA après déduction des avances de démarrage (30%) et de la retenue de garantie (5%). Le règlement de cette facture ne repose sur aucune disposition du contrat, qui n'a pas prévu de paiement des livraisons partielles.	Non-conformité de paiement Risque de rejet des dépenses
Recommandation	Réponse du management
Nous recommandons à l'UCP-EF de faire un avenant au contrat pour modifier les modalités de paiement, de sorte à lier chaque paiement aux fournitures livrées et effectivement réceptionnées. De même l'UCP-EF devra prendre les mêmes dispositions pour les 5 autres contrats du même marché.	Nous prenons acte de la nécessité d'élaborer un avenant au contrat du fournisseur. Cependant, il y a lieu d'indiquer que les paiements ont été faits sur la base des fournitures effectivement livrées par le prestataire. Le schéma de paiement s'est avéré inopérant au vu du mode de livraison partielle adopté par le prestataire en fonction de l'état d'achèvement des collèges.

b) *Faiblesse dans le suivi des contrats portant sur les délais d'exécution des marchés et mise en cause de la planification des marchés liés*	RISQUE MOYEN
Observation	Impact potentiel
L'exécution des contrats issus du marché FOURNITURE DE MOBILIERS DE BUREAU, MOBILIERS DE SALLES SPECIALISEES ET DE TABLE-BANCS DANS LES 40 COLLEGES DE PROXIMITE EN 6 LOTS' fait l'objet d'un manque de suivi, ainsi les Lot 1 et 2 des marchés attribués à GOFORDING TECHNOLOGIE ont démarré le 21 Juillet 2016 et devrait prendre fin le 21 Octobre 2016. A ce jour on observe un retard de plus de 8 mois dans l'exécution du contrat sans que l'UCP-EF n'ait pris l'initiative d'un avenant pour proroger les délais d 'exécution desdits contrats. Il en est de même des contrats issus des Lot 3, 4, 5 et 6 attribués à BUROLUX-CI dont les ordres de service pour commencer l'exécution du contrat était le 12 Juillet 2016 et devrait prendre fin le 12 Octobre 2016, soit un retard à ce jour de plus de 8 mois.	Risque de contentieux au détriment de l'UCP-EF Risque de compromission des marchés et des objectifs des projets
Recommandation	Réponse du management
Nous recommandons une meilleure planification des marchés par le service de la passation de marché qui devrait s'appuyer sur les prévisions du pôle infrastructure de l'UCP-EF, et sur le suivi du marché relatif à la construction des 40 collèges de proximité qui depuis 2015 connaissent d'énormes problèmes d'exécution largement documentés.	L'avenant au contrat de base suggéré au point a) permettra de régler cette question. L'UCP EF ne dispose d'aucun moyen d'anticipation sur la défaillance des entreprises chargées des constructions des collèges.

c) *Inadéquation entre le mode de passation de marché indiqué dans le PPM et l'objet du marché*	RISQUE MOYEN
Observation	Impact potentiel
Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Passation de Marchés (PPM) la méthode de passation de marché doit être indiqué et être en adéquation avec le budget et la nature du marché. A cet effet le marché relatif au 'RECRUTEMENT DE 3 SPECIALISTES EN GENIE CIVIL POUR LE RENFORCEMENT DU POLE INFRACSTRUCTURE DE L'UNITE DE COORDINATION DU PROJET C2D-EF' la méthode de sélection dans le PPM indiquait la sélection basée sur la qualité et le coût. Cette méthode de sélection est appropriée pour la sélection de cabinets à qui on demande à travers une Demande de Proposition (DP) de soumettre une Proposition technique et une proposition financière. Dans notre cas de figure il y a des CV à évaluer et un salaire et avantages à négocier avec le candidat retenu (Cf. page 23 des directives de passation de marchés de L'AFD).	Risque sur la conformité des marchés
Recommandation	Réponse du management
Nous recommandons à l'UCP C2D-EF d'identifier la méthode de passation de marchés qui sied selon le budget et la nature de l'acquisition ou de la sélection.	C'est une erreur qui s'est glissée dans le PPM et qui heureusement a été corrigée conformément à la procédure en vigueur. Toutefois, nous prenons de cette observation